

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2025

PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS LE SECTEUR
ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 1522)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 370

présenté par

M. Brugerolles, M. Peu, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, Mme Faucillon, Mme K/Bidi,
Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau, Mme Reid Arbelot,
M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« la recherche d'exportation dans ce secteur »

les mots :

« le développement des interconnexions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme l'a souligné le Haut Commissariat à l'Énergie atomique il y a quelques mois, la stratégie volontariste de l'offre fait peser un risque de surproduction à l'horizon 2035 qui contraste avec les craintes de pénurie d'électricité des années précédentes. Cette situation de surproduction chronique pourrait coûter cher aux consommateurs français et mettre en danger notre réseau électrique. Elle met surtout en évidence deux choses : nous prenons un retard considérable dans l'électrification des usages, ce qui rend aujourd'hui très peu probable l'atteinte des objectifs européens pour 2030 et nous commençons à subir les difficultés de pilotage et d'optimisation de l'équilibre électrique dans un contexte d'ouverture du marché à des acteurs économiques privés, là où nous aurions besoin d'une grande entreprise intégrée pilotant l'ensemble de la production. Prétendre ajuster les flux de production en développant l'exportation d'électricité vers les pays voisins ne saurait remplacer une stratégie reposant sur l'évaluation lucide de nos besoins. Refusant que le défaut d'optimisation de l'équilibre électrique serve de prétexte à un détournement des objectifs de solidarité de l'Union de l'énergie, les auteurs de l'amendement proposent en conséquence de substituer à la recherche fiévreuse d'exportations, le principe d'un développement accru des interconnexions.